

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3042

30 décembre 2008

SOMMAIRE

AB Invest Holding S.A.	146004	Laminar Direct Capital Luxembourg S.à	
Agriloc S.à r.l.	146016	r.l.	146015
Assarel S.à r.l.	146014	Lemagneres S.à r.l.	145992
Association Nationale des Communautés		Line2Line S.A.	146004
Educatives (A.N.C.E.) a.s.b.l.	146005	Maurach A.G.	146016
Auto Team s.à r.l.	146006	Mediterranean Brands S.A.	146003
Aximo IV S.A.	145993	MH Lux Constructions A.G.	146003
Betralux	145991	Monte Bianco S. à r.l.	146006
Canyon Finance S.A.	145993	Monte Cervino S. à r.l.	146014
Construmat S.A.	146015	Nouvelles Assurances - Société de Courta-	
D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l.		ge	146003
.....	146015	P 1 S.A.	145998
DS Turkey 3 S.à r.l.	146005	Resolution III Holdings S.à r.l.	145985
ECR-Europe Conseils Réalisations S.A. ..	145991	Restaurant-Café Kentucky s.à r.l.	145996
Elips Actuarial Services Luxembourg ...	145997	Restaurant La Fermette de Huldange	
Enceladus Investments S.à r.l.	145996	s.à r.l.	145992
Five Mounts Real Estate Investments S.à		Rosscarbey S.à r.l.	146014
r.l.	145996	Schreinerei Jodocy AG	146005
Gamma P.S. S.A.	145970	Self A Two S.à r.l.	145992
Garage Kauten S.A.	145997	Sofias SA	145997
Gelog A.G.	146016	Umbrellastream S.à r.l.	146004
Glenn Arrow Portman S.à r.l.	146007	Unaoil Real Estate Investments Partners-	
Italus (Luxembourg) S.à r.l.	146006	hip, S.e.c.s.	145991

Gamma P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.420.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 12th of November.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. L CAPITAL 2 F.C.P.R., a fonds commun de placement à risques, represented by its management company, L Capital Management S.A.S., a French société par actions simplifiée, with its principal office at 22 Avenue Montaigne, 75008 Paris, France, registered under number RCS Paris 433 485 596, duly represented by Mr Massimo LONGONI, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on November 6, 2008.

2. LARSEN S.A., a société anonyme with its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72 118, duly represented by Mr Massimo LONGONI, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on November 7, 2008.

3. ALPHA P.S. S.A., a société anonyme, with its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, duly represented by Mr Massimo LONGONI, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on November 11, 2008.

4. BETA P.S. S.A., a société anonyme, with its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, duly represented by Mr Massimo LONGONI, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on November 12, 2008.

The said proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the articles of association (the "Articles") of a company which they declare to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There is hereby established a société anonyme under the name of GAMMA P.S. S.A. (the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Share capital, Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1. The corporate capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) divided in twenty thousand (20,000) Shares comprising:

(i) nine thousand five hundred and thirty two (9,532) ordinary Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "Class 1 Ordinary Shares");

(ii) ten thousand four hundred and sixty eight (10,468) ordinary Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "Class 2 Ordinary Shares").

The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class 1 Ordinary Shares and the Class 2 Ordinary Shares and the holders of the Class 1 Ordinary Shares and Class 2 Ordinary Shares.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Shares shall be only in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.2. The authorised capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) divided in two hundred thousand (200,000) Shares comprising ninety-five thousand three hundred and twenty (95,320) Class 1 Ordinary Shares and one hundred four thousand six hundred and eighty (104,680) Class 2 Ordinary Shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") for any authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Shares.

The Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription of Shares and it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase of the capital upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid Shares to the Shareholders in lieu of dividends.

The Board of Directors is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into Shares under the conditions to be set by the Board of Directors.

Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Companies Act"), the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of five (5) years only in the following two cases:

(i) the subscription of any Shares by Independent Third Entities being the seller(s) in, or Affiliates to such Independent Third Entities, any Acquisition of corporate Entities or businesses approved by the Board of Directors of the Company who agreed to reinvest in such Acquisitions.

(ii) the subscription of any Shares by future executives, managers, agents, employees or officer of any of SLPS, PS or any other SLPS Subsidiary, deriving from new hiring or Acquisitions, who the Class 1 Ordinary Shareholders have agreed to invite to participate to the direct investment in the Company and the indirect investment in SLPS, PS or any other SLPS Subsidiary, upon terms agreed with the Class 1 Ordinary Shareholders.

5.3. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

5.4. In case of a share capital increase of the Company, without prejudice of Article 5.2. above, each of the existing Shareholders of a same class of Shares shall be granted a preferential subscription right on the Shares of the same class issued by the Company, in pro rata of the Shares held by the existing Shareholder in such class of Shares.

5.5. The existing Shareholders will exercise their preferential subscription preferential right in accordance with Article 32-3 (3) of the Luxembourg Companies Act.

5.6. The existing Shareholders shall not benefit from a preferential subscription right in case of the issue of new Shares by the Company in exchange of a contribution in kind.

For the purpose of these Articles, the term "Acquisition" means any event in which the ownership of an asset or right or interest (including, with respect to a corporate Entity, the acquisition of the Control of such Entity), is acquired directly or indirectly, by an Entity, and the verb to Acquire should be construed accordingly.

For the purpose of these Articles, "Entity" shall mean any person, individual, corporation, company, partnership, joint venture, trust, association, foundation, other incorporated entity or person of any kind, or a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

For the purpose of these Articles, the term "Independent Third Entity" means any Entity who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of five per cent (5%) of the securities of another Entity on a fully-diluted basis (a "5% Owner"), who is not Controlling, Controlled by or under common Control with any such 5% Owner, and who is not the spouse or descendant (by birth or adoption) of any such 5% Owner or a trust for the benefit of such 5% Owner and/or such other Entities, it being understood that this definition does not include, for purposes of these Articles, any of the Shareholders or any of their Affiliates.

For the purpose of these Articles, the term "Affiliate" means, when used with reference to any Entity, any other Entity that, directly or indirectly Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Entity or any other

Entity who holds directly or indirectly more than a fifty per cent (50%) economic interest in such first Entity or in whom such first Entity holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than fifty per cent (50%) economic interest. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a Shareholder or its Affiliates will be deemed to be an Affiliate of such Shareholder.

For the purpose of these Articles, "SLPS" means S.L.P.S. S.A., a société anonyme duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under n° B 119783.

For the purpose of these Articles, "PS" means Piazza Sempione S.p.A., a joint stock company duly incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Vigevano 18, Milan (Italy), tax code and registration number with the Milan Companies Register n°05408100963.

For the purpose of these Articles, "Subsidiary" means, with respect to any Entity, any or all other Entities of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or Controlled, directly or indirectly, by such Entity or one or more of its other Subsidiaries or a combinaison thereof. For purposes hereof, an Entity or Entities will be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Entity or Entities will be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or Control of such Entity.

For the purpose of these Articles, "Control" means, in respect of an Entity, the holding, severally or jointly with another Entity, of more than fifty per cent (50%) of the voting securities issued by such Entity and, in any case, the power directly or indirectly to manage or govern such Entity, or to appoint the managing and governing bodies of such Entity, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, membership on the board of managers or directors, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership will be deemed to be Controlled by its general partner); and the verb to Control should be construed accordingly.

Art. 6. Restrictions on transfers of shares of the company.

6.1. Each of the Class 2 Ordinary Shareholders hereby undertakes not to Transfer, in whole or in part, its Shares in favour of any third party for a five (5) year period from the date of incorporation of the Company or constitute any Charge over its Shares (hereafter referred to as the "Lock-Up Term"), unless the prior unanimous written consent of all the Class 1 Ordinary Shareholders is obtained. All the above in the limits foreseen by law.

At the expiry of the Lock-up Term, any Transfer of Class 2 Ordinary Shares shall require the prior approval of the Board of Directors. Upon reception by the Board of Directors of the binding offer submitted in relation to such Transfer, the Board of Directors may in its discretion and without assigning any reason decline to approve or register such Transfer provided that, if the Board of Directors refuses to approve such transfer, it shall procure within three (3) months from the date of such refusal that the Company, a Shareholder or some Entity nominated by it shall offer to acquire such Class 2 Ordinary Shares at the same terms and conditions as provided for in the aforementioned binding offer.

For the purpose of these Articles, "Transfer" shall mean any event in which the ownership of an asset or title or a right is transferred for any reason, directly or indirectly, whether on a voluntary, onerous or gratuitous basis, and whether with or without consideration to any Entity; and the verb to Transfer should be construed accordingly.

For the purpose of these Articles, "Charge" shall mean any burden, restraint, encumbrance, Shareholders' or board's approval of any transfer thereof, pledge, option, pre-emption right, ancillary performance, security, lien, charge, right or claim of any Entity.

6.2. Drag-Along and Tag-Along Rights

6.2.1. Drag-Along Rights

Should a Class 1 Ordinary Shareholder receive from an Independent Third Entity (the "Prospective Purchaser") a bona fide binding offer for the purchase of all or part of its Shares (the "Offered Shares"), or make a binding offer to Transfer to an Independent Third Entity the Offered Shares, such Class 1 Ordinary Shareholder will be entitled to force the Class 2 Ordinary Shareholders to, and the Class 2 Ordinary Shareholders will sell to the Prospective Purchaser (the "Drag-Along Right"):

(i) a percentage of their respective Shares equal to the percentage of the Offered Shares over all of the Shares held by such Class 1 Ordinary Shareholder (the "Additional Shares"), at the same pro-quota terms and conditions finally offered by the Prospective Purchaser; or

(ii) in the event the purchase of the Offered Shares will imply the Transfer of the Control over the Company, at the Class 1 Ordinary Shareholder's exclusive discretion, (x) the Additional Shares or (y) all of their respective Shares (the "Entire Shares"), at the same pro-quota terms and conditions finally offered by the Prospective Purchaser.

All the above in the limits foreseen by law.

6.2.2. Tag-Along Right

Failing the exercise by a Class 1 Ordinary Shareholder of its Drag-Along Right pursuant to Article 6.1.1. the relevant Class 2 Ordinary Shareholders will have the right to decide whether to force the Class 1 Ordinary Shareholder to procure the purchase, for consideration, by the relevant Prospective Purchaser of (i) their respective Additional Shares in the event the purchase of the Offered Shares by the Prospective Purchaser will not imply the Transfer of the Control over

the Company, at the same pro-quota terms and conditions finally offered by the Prospective Purchaser to the Class 1 Ordinary Shareholder or (ii) at the Class 2 Ordinary Shareholders' exclusive discretion, their respective Entire Shares or Additional Shares in the event the purchase of the Offered Shares by the Prospective Purchaser will imply the Transfer of the Control over the Company, at the same pro-quota terms and conditions finally offered by the Prospective Purchaser to the Class 1 Ordinary Shareholder (the "Tag-Along Right"). The provisions under this Article 6.2.2 will automatically terminate following completion of an Exit Event. All the above in the limits foreseen by law.

6.2.3. Drag-Along and Tag-Along Procedure

(A) Within ten (10) Business Days following receipt from, or submission to, as applicable, a Prospective Purchaser of a binding offer for the Offered Shares, the Class 1 Ordinary Shareholder, will send to the Class 2 Ordinary Shareholders a notice in writing (the "Sale Notice") containing the following data and documentation:

(i) the Offered Shares, indicating where the proposed Transfer over the Offered Shares will imply the Transfer of the Control over the Company;

(ii) the consideration for the Offered Shares at which the Prospective Purchaser has received a proposal to purchase or has proposed to purchase the Offered Shares and the terms of payment;

(iii) the name of the Prospective Purchaser;

(iv) a copy of the offer by the Class 1 Ordinary Shareholder or by the Prospective Purchaser, as well as of any other contractual documentation between the Class 1 Ordinary Shareholder and the Prospective Purchaser;

(v) the intention, if any, of the Class 1 Ordinary Shareholder to exercise the Drag-Along Right.

(B) In case of exercise by the Class 1 Ordinary Shareholder of the Drag-Along Right pursuant to the Sale Notice, the Class 2 Ordinary Shareholders will have to perform all necessary activities according to the terms and conditions included in the sale.

(C) In case the Drag-Along Right is not exercised by the Class 1 Ordinary Shareholder, and the Transfer of the Offered Shares will imply the Transfer of the Control over the Company, the relevant Class 2 Ordinary Shareholder may inform the Class 1 Ordinary Shareholder of his intention to exercise the Tag-Along Right by sending written notice in this respect to the Class 1 Ordinary Shareholder within twenty (20) Business Days from the date of receipt of the Sale Notice (the "Tag-Along Notice Period"). If, by the expiry of the Tag-Along Notice Period, any of the Class 2 Ordinary Shareholders notifies the Class 1 Ordinary Shareholder in writing of his intention to exercise the Tag-Along Right, the Class 1 Ordinary Shareholder will procure that the Prospective Purchaser purchases from any Class 2 Ordinary Shareholder, having exercised his Tag-Along Right, his Entire Shares. If, by the expiry of the Tag-Along Notice Period, any of the Class 2 Ordinary Shareholders does not notify the Class 1 Ordinary Shareholder in writing of his intention to exercise the Tag-Along Right, or if he notifies the Class 1 Ordinary Shareholder of his intention not to exercise the Tag-Along Right, the Tag-Along Right will be finally and irrevocably forfeited vis-à-vis such Class 2 Ordinary Shareholder and the Class 1 Ordinary Shareholder will be free to Transfer to the Prospective Purchaser the Offered Shares (along with any Entire Shares for which the Class 2 Ordinary Shareholders exercised their Tag-Along Right) upon the terms and conditions set out in the Sale Notice.

(D) Will the Class 1 Ordinary Shareholder not be capable to procure the purchase, for consideration, by the relevant Prospective Purchaser, of the Additional Shares or the Entire Shares, as applicable, the Class 1 Ordinary Shareholder will have the option to decide whether (i) to sell its Shares to the Prospective Purchaser, in which case the Class 1 Ordinary Shareholder will have the obligation to purchase the Additional Securities or the Entire Securities, as applicable, on the same pro-quota terms and conditions on which the Class 1 Ordinary Shares are sold to the Prospective Purchaser or (ii) not to sell its Shares to the Prospective Purchaser. Furthermore, in the event the Prospective Purchaser declines to allow the participation of some of the Class 2 Ordinary Shareholders in the Transfer of the relevant Shares, simultaneously with such Transfer, the Class 1 Ordinary Shareholder will be entitled to purchase from the relevant Class 2 Ordinary Shareholder (on the same pro-quota terms and conditions on which its Shares are proposed to be sold to the Prospective Purchaser) the Additional Shares or the Entire Shares of such Class 2 Ordinary Shareholder, as applicable, which the Class 2 Ordinary Shareholder would have been bound, in case of exercise of Drag-Along Rights, or entitled, in case of Tag-Along Rights, to sell, pursuant to this Article 6.2., for purposes of re-selling the Additional Shares or the Entire Shares, as applicable, to the Prospective Purchaser.

(E) The Class 1 Ordinary Shareholder and/or its designee and the relevant Class 2 Ordinary Shareholder undertake to implement and to take all the corporate actions, and to deliver and execute all the documents, acts and deeds, required by any applicable provision of law to timely complete the sale and purchase of the Offered Shares and of the Additional Shares or the Entire Shares, as applicable, to the Prospective Purchaser pursuant to Article 6.2. including documents providing for pro-rata representations, warranties and indemnification standard for such type of transaction for the benefit of the Prospective Purchaser.

(F) All costs, taxes and expenses in connection with such sale will be borne pro-rata by the Class 1 Ordinary Shareholder and the relevant Class 2 Ordinary Shareholder(s).

For the purpose of these Articles, "Business Day" means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which banks are open for business during normal working hours in Milan, Italy; Paris, France or Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

6.3. Permitted Transfers

The Class 1 Ordinary Shareholder will be entitled to Transfer all or part of its Shares at any time to any of its Affiliates, future executives, managers, agents, employees or officers of any of SLPS, PS and/or any other SLPS Subsidiary in which case such Transfer will not be subject to the above Drag-Along Right or Tag-Along Right; provided that the Class 1 Ordinary Shareholder will, immediately prior to the Transfer, cause the relevant Entity to execute and deliver to the Class 2 Ordinary Shareholders a deed of adherence to any shareholders' agreement entered into from time to time by the Shareholders (the "Shareholders' Agreement") which will cause the relevant Entity to be also bound, jointly and severally with the Class 1 Ordinary Shareholder, by the terms of such Shareholders' Agreement as if such Entity was an original party hereto.

6.4. The Shareholders' Agreement may contain additional restrictions on the Transfer of Shares to be complied with by the Shareholders.

6.5. Any Transfer or purported Transfer made otherwise than in accordance with the provisions of this Article 6 shall be void and of no effect whatsoever and the Shareholders shall procure that the Board of Directors shall not register the same.

For the purposes of these Articles "Exit Event" shall mean either of: (i) a Trade Sale and/or a Public Offering and/or a Public Sale.

For the purposes of these Articles "Trade Sale" shall mean a bona fide, arm's length sale to one or more Independent Third Entities, or to a group of Entities who are Independent Third Entities, involving, in one or more transactions, (a) a sale of all or substantially all of the assets of: (i) Alpha P.S. S.A.; Beta P.S. S.A. and SLPS or (ii) the Company and SLPS or (iii) PS, as the case may be; or (b) a sale of all or substantially all of (i) the securities of Alpha P.S. S.A., the securities of Beta P.S. S.A. and the securities of SLPS or (ii) the securities of the Company and the securities of SLPS or (iii) the securities of PS, as the case may be; or (c) a merger or consolidation or any other corporate reorganization or extraordinary transaction(s) which accomplishes any one of the foregoing.

For the purposes of these Articles "Public Offering" shall mean the initial public offering and sale of the securities of (i) Alpha P.S. S.A.; Beta P.S. S.A. and SLPS or (ii) of the Company and SLPS or (iii) PS, as the case may be, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a primary regulated securities market in accordance with applicable requirements, or any other corporate re-organization having the same effects than the foregoing.

For the purposes of these Articles "Public Sale" shall mean any sale to the public of the securities of (i) Alpha P.S. S.A.; Beta P.S. S.A. and SLPS or (ii) of the Company and SLPS or (iii) PS, as the case may be, through a broker, dealer or market maker pursuant to the securities regulations of the relevant jurisdiction(s) or any other corporate re-organization having the same effects than the foregoing.

Title III. - Management

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of three (3) members, either Shareholders or not, who are appointed by the general meeting of Shareholders from the candidates nominated pursuant to this Article 7.

7.2. Each Director shall serve for a term expiring at the next annual general meeting of Shareholders to be held, and until its successor shall have been duly appointed or, if earlier, until the date of resignation or removal of such Director, provided that, in the event that a Director resigns or is removed prior to the end of the scheduled term of such Director, the initial term for any Director which replaces such Director on the Board of Directors shall be the remaining scheduled term of such Director.

7.3. (i) The Class 1 Ordinary Shareholder(s) shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the Board of Directors (the "Class 1 Directors") and the Class 2 Ordinary Shareholders shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for one (1) of the positions on the Board of Directors (the "Class 2 Directors") at each general meeting of Shareholders called for the purpose of electing a person to either such position.

(ii) In connection with each election of a Director to each such position, the Class 1 Ordinary Shareholder(s) and the Class 2 Ordinary Shareholders shall nominate at least two persons for election to such position.

7.4. Any Director may resign by giving written notice to all the Shareholders. A Director may be removed by decision of the general meeting of Shareholders.

7.5. Whenever any vacancy shall have occurred in the Board of Directors as a result of the death, resignation or removal of a Director, it shall be filled by a candidate of the Shareholder(s) which nominated such Director and who shall be appointed by the Board of Directors and the person so appointed shall hold office until the next annual general meeting of Shareholders and until his successor is duly appointed.

Art. 8. Meetings of the board of directors. The Board of Directors will elect from among the Class 1 Directors a chairman (the "Chairman").

The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any two (2) Directors so request.

Any Director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy and provided that the two (2) Class 1 Directors are present at such meeting either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by the simple majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. Powers. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 10. Signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors, provided that one of them is a Class 1 Director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 hereof.

Art. 11. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Class 1 Directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Litigation. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. Supervision.

13.1. The Company is supervised by one or several Statutory Auditors, appointed by the general meeting of Shareholders. If several Statutory Auditors have been appointed, they will constitute a Board of Statutory Auditors (Conseil de Surveillance).

13.2. The general meeting of Shareholders shall fix their number and remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

13.3. The Class 1 Ordinary Shareholder(s) shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for the majority of the positions on the Board of Statutory Auditors and the Class 2 Ordinary Shareholders shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for the remaining position(s) on the Board of Statutory Auditors at each general meeting of Shareholders called for the purpose of electing a person to either such position.

13.4. Whenever any vacancy shall have occurred in the Board of Statutory Auditors as a result of the death, resignation or removal of a Statutory Auditor, a general meeting of Shareholders shall be convened by the Board of Directors in order to appoint his successor. The Shareholder(s) who nominated such Statutory Auditor shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates to replace him.

13.5. In connection with each election of a Statutory Auditor to each such position, the Class 1 Ordinary Shareholder (s) and the Class 2 Ordinary Shareholders shall nominate at least two persons for election to such position.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 14. Time and venue of meetings. The annual general meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices the last Wednesday of June at 12:00 p.m. If such

day is not a Business Day in Luxembourg, the general meeting will be held on the next following Business Day in Luxembourg.

Art. 15. Holding of meetings and decisions.

15.1. Registered letters which must indicate the agenda for the meeting will be sent eight (8) days at least before the date of the meeting to each registered Shareholder. If all Shareholders are present or represented by proxy and declare having been duly informed on the agenda, the meeting may take place without any prior notice.

Each Share is entitled to one vote. All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes.

The Shareholders may be represented at a general meeting of Shareholders by a proxyholder who need not be a Shareholder. The Board of Directors may determine the form of the proxies to be used and may require that the proxies be deposited at the place and time it will determine.

15.2. The general meeting of Shareholders may only deliberate on the items of the agenda.

Shareholders representing one tenth (1/10) of the corporate capital may require inclusion of matters on the agenda if such request is communicated to the Board of Directors at least five (5) days prior to the date of the meeting provided that the request for such inclusion is duly signed by such Shareholders.

15.3. Except as required by law or as otherwise provided in these Articles, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders taken in relation to the following matters shall be validly approved if taken at the quorum and voting requirements laid down by law and if expressly approved by the Class 1 Ordinary Shareholders:

- (i) resolutions relating to the corporate capital (including without limitation the non-mandatory coverage of losses, capital increase, capital decrease);
- (ii) the issuance of bonds or other securities whether convertible into Shares or not;
- (iii) the transformation of the Company;
- (iv) the merger, de-merger or spin-off of the Company;
- (v) the repurchase or redemption of Shares or other securities issued by the Company;
- (vi) the winding up or liquidation of the Company except: in case of application of article 100 of the Luxembourg Companies Act or (ii) in connection with an Exit Event;
- (vii) any amendments to the Articles;
- (viii) any distribution of dividends, reserves or capital surplus except in connection with an Exit Event.

15.4. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau and by the Shareholders who ask to sign.

Copies or abstracts to be produced in judicial proceedings or elsewhere are to be signed by the Chairman of the Board of Directors or by two Directors.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance of the profit is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Luxembourg Companies Act.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and shall end on 31st December 2009.

The first annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held in 2010.

Subscription and payment

The Shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) L CAPITAL 2 F.C.P.R., prenamed	9,532	Class 1 Ordinary Shares
	800	Class 2 Ordinary Shares
(2) LARSEN S.A., prenamed	3,974	Class 2 Ordinary Shares
(3) ALPHA P.S. S.A., prenamed	2,714	Class 2 Ordinary Shares
(4) BETA P.S. S.A., prenamed	2,980	Class 2 Ordinary Shares
TOTAL:	20,000	Shares

The Shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Luxembourg Companies Act, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Luxembourg Companies Act.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 4,200.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. From among the candidates nominated by the Class 1 Ordinary Shareholder, for two (2) positions on the Board of Directors are appointed as Class 1 Directors:

- Mr. Massimo LONGONI, born in Como (Italy), on December 6, 1970, residing in L-2526, Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen;

- Mr. Yves FOURCHY, born in Celles sur Plaine, Vosges (France), on August 6, 1946, with professional address at 18 rue François 1^{er}, 75008 Paris;

From among the candidates nominated by the Class 2 Ordinary Shareholders, for one (1) position on the Board of Directors is appointed as Class 2 Director:

- Ms Sylvie ABTAL-COLA, born in Hayange (France), on May 13, 1967, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The number of statutory auditors is fixed at one (1).

3. A next general meeting will nominate the Statutory Auditor.

4. The term of office of the Directors and the Statutory Auditor will expire after the annual general meeting of Shareholders of the year 2010.

5. The registered office of the Company is established in 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. L CAPITAL 2 F.C.P.R., un fonds commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion, L Capital Management S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social se situe au 22 Avenue Montaigne, 75008 Paris, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 433 485 596, dûment représentée par Mr Massimo LONGONI, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2008.

2. LARSEN S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72 118, dûment représentée par Mr Massimo LONGONI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2008.

3. ALPHA P.S. S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dûment représentée par Mr Massimo LONGONI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2008.

4. BETA P.S. S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dûment représentée par Mr Massimo LONGONI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les "Statuts") d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous le nom de GAMMA P.S. S.A. (la " Société ").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'immeubles, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La Société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (200.000.- EUR) divisé en vingt mille Actions (20.000) comprenant:

(i) neuf mille cinq cent trente-deux (9.532) Actions ordinaires d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune (ci-après les "Actions Ordinaires de Classe 1");

(ii) dix mille quatre cent soixante-huit (10.468) Actions ordinaires d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune (ci-après les "Actions Ordinaires de Classe 2").

Les termes "Action" et "Actions" ou "Actionnaire" et "Actionnaires" dans les présents Statuts, à moins qu'il n'en soit disposé autrement, incluront respectivement les Actions Ordinaires de Classe 1 et les Actions Ordinaires de Classe 2 ainsi que les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 1 et les Actions Ordinaires de Classe 2.

Les Actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats représentatifs d'une seule action ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les Actions n'existeront que sous la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions suivant les conditions prévues par la loi.

5.2. Le capital autorisé est établi à deux millions d'Euros (2.000.000.- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) Actions comprenant quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt cent (95.320) Actions Ordinaires de Classe 1 et cent quatre mille six cent quatre-vingts (104.680) Actions Ordinaires de Classe 2, d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté de réaliser telle augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") pour toutes Actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration décidera d'émettre des Actions représentant toute augmentation partielle ou totale du capital et acceptera les souscriptions pour telles Actions.

Le Conseil d'Administration est par les présentes autorisé et mandaté aux fins de déterminer les conditions de toute souscription d'Actions et il peut décider périodiquement de réaliser telle augmentation de capital partielle ou totale en convertissant tout bénéfice net de la Société en capital et attribuant des Actions entièrement libérées aux Actionnaires à la place de dividendes.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des obligations convertibles ou des instruments ou obligations assimilés conférant des droits de souscription ou émettre des instruments financiers de dette convertibles en Actions aux conditions qui seront fixées par le Conseil d'Administration.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira afin de réaliser une augmentation de capital, telle qu'autorisée, le présent Article 5 sera modifié afin de refléter le résultat de cette action; le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires aux fins d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés"), le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des Actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans uniquement dans les deux cas suivants:

(i) la souscription des Actions par des Entités Indépendantes Tierces étant vendeur(s) dans, ou des Filiales de ces Entités Indépendantes Tierces, toute Acquisition d'Entités sociétaires ou affaires approuvée par le Conseil d'Administration de la Société, laquelle a approuvé de réinvestir dans de telles Acquisitions.

(ii) la souscription des Actions par les futurs dirigeants, gérants, agents, employés ou directeurs de SLPS, PS ou autre Filiale de SLPS, dérivant d'une nouvelle embauche ou d'Acquisitions, que les Actionnaires Ordinaires de Classe 1 ont acceptés d'inviter à participer à l'investissement direct dans la Société et à l'investissement indirect dans SLPS, PS ou toute autre Filiale de SLPS, suivant des termes acceptés par les Actionnaires Ordinaires de Classe 1.

5.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

5.4. En cas d'augmentation du capital social de la Société, sans préjudice de l'Article 5.2. ci-dessus, chacun des Actionnaires existants d'une même classe d'Actions se verra accorder un droit préférentiel de souscription sur les Actions de la même classe émises par la Société, en proportion des Actions détenues par l'Actionnaire existant dans cette classe d'Actions.

5.5. Les Actionnaires existants exerceront leur droit préférentiel de souscription conformément à l'Article 32-3 (3) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

5.6. Les Actionnaires existants ne bénéficieront pas d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles Actions par la Société en contrepartie d'un apport en nature.

Dans le cadre des présents Statuts, le terme "Acquisition" signifie tout événement par lequel la propriété d'un actif, droit ou intérêt (incluant, en ce qui concerne une Entité sociétaire, l'acquisition du Contrôle de cette Entité), est acquise directement ou indirectement, par une Entité, et le verbe Acquérir devrait être interprété en conséquence.

Dans le cadre des présents Statuts, "Entité" signifie toute personne, individu, entreprise, société, partenariat, entreprise commune, trust, association, fondation, autre entité constituée ou personne en tout genre, ou une entité gouvernementale ou tout département agence ou sous-division politique de celle-ci.

Dans le cadre des présents Statuts, le terme "Entité Indépendante Tierce" signifie toute Entité qui, immédiatement préalablement à la transaction envisagée, ne possède pas plus de cinq pour cent (5%) des valeurs mobilières d'une autre Entité sur une base totalement diluée (un " Détenteur de 5% "), qui ne Contrôle pas, n'est pas Contrôlée ou n'est pas sous un Contrôle commun avec un tel Détenteur de 5% et qui n'est pas le conjoint ou le descendant (par naissance ou adoption) d'un tel Détenteur de 5% ou un trust pour le bénéfice d'un tel Détenteur de 5% et/ou de telles autres Entités, étant entendu que la définition n'inclut pas, pour les besoins des présents Statuts, tout Actionnaire ou un de ses Affiliés.

Dans le cadre des présents Statuts, le terme "Affilié" signifie, quand utilisé en se référant à une Entité, tout autre Entité qui, directement ou indirectement Contrôle, est Contrôlée, ou est sous le Contrôle commun de cette première Entité ou autre Entité qui détient directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des intérêts économiques de cette première Entité ou dans laquelle cette première Entité détient directement ou indirectement ou a un droit contractuel d'acquérir plus de cinquante pour cent (50%) des intérêts économiques. Tout trust ou nommée détenant directement ou indirectement des valeurs mobilières principalement pour le bénéfice d'employés d'un Actionnaire ou de ses Affiliés sera supposé être un Affilié de cet Actionnaire.

Dans le cadre des présents Statuts, "SLPS" signifie S.L.P.S. S.A., une société anonyme dûment constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se trouve au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 119783.

Dans le cadre des présents Statuts, "PS" signifie Piazza Sempione S.p.A., une société par actions dûment constituée sous les lois d'Italie, dont le siège social se situe au 18, Via Vigevano, Milan (Italie), code fiscal et numéro de registre auprès du Registre des Sociétés de Milan n°05408100963.

Dans le cadre des présents Statuts, "Filiale" signifie, en ce qui concerne une Entité, une ou toutes les autres Entités dont une majorité du pouvoir de vote total des actions, ou d'autres intérêts donnant droit (sans avoir égard à la survenance d'un imprévu) de voter lors de la nomination des administrateurs, gérants ou de leurs trustees, est détenue ou Contrôlée

directement ou indirectement par telle Entité ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison des deux. Pour les besoins des présentes, une Entité ou les Entités seront présumées avoir une majorité des intérêts dans une société à responsabilité limitée, une commandite, une association ou autre entité commerciale si cette Entité ou ces Entités se voient attribuer une majorité des gains ou pertes d'une société à responsabilité limitée, commandite, association ou autre entité commerciale ou le Contrôle de cette Entité.

Dans le cadre des présents Statuts, "Contrôl" signifie, en ce qui concerne une Entité, la détention, individuellement ou conjointement avec une autre Entité, de plus de cinquante pour cent (50%) des valeurs mobilières avec droit de vote émise par cette Entité et, dans tous les cas, le pouvoir direct ou indirect de gérer ou d'administrer cette Entité ou de nommer les organes de gestion et d'administration de cette Entité, ou une majorité de leurs membres s'ils décident collectivement, que ce soit à travers la détention de valeurs mobilières avec droit de vote, la participation au conseil de gérance ou d'administration, par contrat ou autrement (à cet égard une commandite sera supposée être Contrôlée par son associé commandité); et le verbe Contrôler devra être interprété en conséquence.

Art. 6. Restrictions aux transferts d'actions de la société.

6.1. Chaque Actionnaire Ordinaire de Classe 2 s'engage à ne pas Transférer, en tout ou partie, ses Actions en faveur d'un tiers pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société (ci-après la "Période d'Incessibilité"), à moins que le consentement unanime écrit préalable de tous les Actionnaires de Classe 1 de la Société soit obtenu. Le tout dans les limites légales.

A l'expiration de la Période d'Incessibilité, tout Transfert d'Actions Ordinaires de Classe 2 requerra l'accord préalable du Conseil d'Administration. Après réception par le Conseil d'Administration de l'offre ferme soumise pour ce Transfert, le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et sans en justifier la raison refuser d'approuver ou d'inscrire ce Transfert sous réserve que, si le Conseil d'Administration refuse d'approuver tel Transfert, il devra faire en sorte que endéans les trois (3) mois de la date de tel refus la Société, un Actionnaire ou une Entité désignée par lui offrira d'acquérir ces Actions Ordinaires de Classe 2 selon les mêmes termes et conditions qu'indiqués dans la susmentionnée offre ferme.

Dans le cadre des présents Statuts, "Transfert" signifie tout événement par lequel la propriété d'un actif ou titre ou droit est transférée pour toute raison, directement ou indirectement, volontairement ou non, à titre onéreux ou gratuit, avec ou sans contrepartie à toute Entité; et le verbe Transférer devra être interprété en conséquence.

Dans le cadre des présents Statuts, "Privilège" signifie tout nantissement, restriction, grèvement, approbation par le conseil ou les Actionnaires de tout transfert, gage, option, droit de préemption, sûreté, nantissement, charge, droit ou créance de toute Entité.

6.2. Droit de Cession Forcée et Droit de Sortie Conjointe

6.2.1. Droit de Cession Forcée

Si une Actionnaire Ordinaire de Classe 1 reçoit d'une Entité Indépendante Tierce (l'"Acheteur Potentiel") une offre ferme de bonne foi pour l'achat de tout ou partie de ses Actions (les "Actions Offertes"), ou fait une offre ferme de Transférer à une Entité Indépendante Tierce les Actions Offertes, cet Actionnaire Ordinaire de Classe 1 sera en droit d'obliger les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 à vendre, et les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 vendront à l'Acheteur Potentiel (le "Droit de Cession Forcée"):

(i) un pourcentage de leurs Actions respectives égal au pourcentage d'Actions Offertes sur toutes les Actions détenues par cet Actionnaire Ordinaire de Classe 1 (les "Actions Additionnelles") aux mêmes termes et conditions par action finalement offerts par l'Acheteur Potentiel; ou

(ii) dans l'hypothèse où l'achat des Actions Offertes impliquera le Transfert du Contrôle sur la Société, à l'exclusive discrétion de l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1, (x) les Actions Additionnelles ou (y) de toutes leurs Actions respectives (l'"Ensemble des Actions"), aux mêmes termes et conditions par action finalement offerts par l'Acheteur Potentiel.

Le tout dans les limites légales.

6.2.2. Droit de Sortie Conjointe

A défaut de l'exercice par un Actionnaire Ordinaire de Classe 1 de son Droit de Cession Forcée selon l'Article 6.1.1. les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 concernés auront le droit de décider si ils obligent l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 de faire en sorte que l'Acheteur Potentiel concerné achète, moyennant contrepartie, (i) les Actions Additionnelles détenues respectivement par chacun d'eux dans le cas où l'achat des Actions Offertes par l'Acheteur Potentiel concerné n'impliquera pas le Transfert de Contrôle sur la Société, aux mêmes termes et conditions finalement offerts par l'Acheteur Potentiel à l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 ou (ii) à la discrétion exclusive des Actionnaires Ordinaires de Classe 2, l'Ensemble des Actions ou Actions Additionnelles détenues respectivement par chacun d'eux dans le cas où l'achat des Actions Offertes par l'Acheteur Potentiel impliquera le Transfert de Contrôle sur la Société, aux mêmes termes et conditions par action finalement offerts par l'Acheteur Potentiel (le "Droit de Sortie Conjointe"). Les dispositions de cet Article 6.2.2 cesseront automatiquement suivant la réalisation d'un Événement de Sortie. Le tout dans les limites légales.

6.2.3. Procédure de Droit de Cession Forcée et Droit de Sortie Conjointe

(A) Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant réception de, ou soumission à, suivant le cas, un Acheteur Potentiel d'une offre ferme pour les Actions Offertes, l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1, enverra aux Actionnaires Ordinaires de Classe 2 une notification écrite (la "Notification de Vente") contenant la documentation et les données suivantes:

(i) les Actions Offertes, indiquant lorsque le Transfert proposé des Actions Offertes impliquera le Transfert du Contrôle sur la Société;

(ii) la contrepartie pour les Actions Offertes à concurrence de laquelle l'Acheteur Potentiel a reçu une proposition d'acquiescer ou a proposé d'acheter les Actions Offertes et les termes du paiement;

(iii) le nom de l'Acheteur Potentiel;

(iv) une copie de l'offre par l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 ou par l'Acheteur Potentiel, ainsi que toute autre documentation contractuelle entre l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 et l'Acheteur Potentiel;

(v) l'intention, le cas échéant, de l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 d'exercer le Droit de Cession Forcée.

(B) En cas d'exercice par l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 du Droit de Cession Forcée en vertu de la Notification de Vente, les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 devront réaliser toutes les activités nécessaires selon les termes et conditions inclus dans la vente.

(C) Dans le cas où le Droit de Cession Forcée n'est pas exercé par l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1, et où le Transfert des Actions Offertes implique le Transfert du Contrôle sur la Société, l'Actionnaire Ordinaire de Classe 2 concerné peut informer l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 de son intention d'exercer le Droit de Sortie Conjointe en envoyant une notification écrite à cet égard à l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notification de Vente (la "Période de Notification de la Sortie Conjointe"). Si, à l'expiration de la Période de Notification de la Sortie Conjointe, tout Actionnaire Ordinaire de Classe 2 notifie l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 par écrit de son intention d'exercer le Droit de Sortie Conjointe, l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 fera en sorte que l'Acheteur Potentiel achète de tout Actionnaire Ordinaire de Classe 2, ayant exercé son Droit de Sortie Conjointe, l'Ensemble des Actions détenues par lui. Si à l'expiration de la Période de Notification de la Sortie Conjointe, tout Actionnaire Ordinaire de Classe 2 ne notifie pas à l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 par écrit de son intention d'exercer le Droit de Sortie Conjointe, ou s'il notifie l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 son intention de ne pas exercer le Droit de Sortie Conjointe, le Droit de Sortie Conjointe sera finalement et irrévocablement perdu vis-à-vis de cet Actionnaire Ordinaire de Classe 2 et l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 sera libre de Transférer à l'Acheteur Potentiel les Actions Offertes (avec l'Ensemble des Actions pour lequel les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 ont exercé leur Droit de Sortie Conjointe) selon les termes et conditions indiqués dans la Notification de Vente.

(D) Si l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 n'est pas capable d'obtenir l'achat moyennant contrepartie des Actions Additionnelles ou de l'Ensemble des Actions, tel qu'applicable, par l'Acheteur Potentiel, l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 aura le choix de décider (i) de vendre ses Actions à l'Acheteur Potentiel, auquel cas l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 aura l'obligation d'acheter les Actions Additionnelles ou l'Ensemble des Actions, tel qu'applicable, aux mêmes termes et conditions par action auxquels les Actions Ordinaires de Classe 1 ont été vendues à l'Acheteur Potentiel ou (ii) de ne pas vendre ses Actions à l'Acheteur Potentiel. De plus, lorsque l'Acheteur Potentiel refuse d'admettre la participation de certains des Actionnaires Ordinaires de Classe 2 au Transfert des Actions concernées, simultanément à ce Transfert, l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 aura le droit d'acheter de l'Actionnaire Ordinaire de Classe 2 concerné (aux mêmes termes et conditions par action auxquels ses Actions sont proposées à la vente à l'Acheteur Potentiel) les Actions Additionnelles ou l'Ensemble des Actions de tel Actionnaire Ordinaire de Classe 2, tel qu'applicable, pour lesquelles l'Actionnaire Ordinaire de Classe 2 aurait été tenu de, en cas d'exercice des Droits de Cession Forcée ou aurait pu, en cas de Droits de Sortie Conjointe, vendre conformément à l'Article 6.2., dans le but de revendre les Actions Additionnelles ou l'Ensemble des Actions, tel qu'applicable, à l'Acheteur Potentiel.

(E) L'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 et/ou son mandataire et l'Actionnaire Ordinaire de Classe 2 concerné s'engagent à mettre en œuvre et à prendre toutes les actions sociétaires, et de délivrer et signer tous documents, actes privés et authentiques, requis par toute disposition applicable de la loi pour réaliser dans les délais la vente et l'achat des Actions Offertes et des Actions Additionnelles ou de l'Ensemble des Actions, tel qu'applicable, à l'Acheteur Potentiel conformément à l'Article 6.2 en ce compris tous documents contenant les représentations, garanties et indemnisation pro-rata standard à ce type de transaction en faveur de l'Acheteur Potentiel.

(F) Tous les coûts, impôts, dépenses en rapport avec cette vente seront supportés pro-rata par l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 et le ou les Actionnaire(s) Ordinaire(s) de Classe 2 concerné(s).

Dans le cadre des présents Statuts, "Jour Ouvrable" signifie tout jour (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) où les banques sont ouvertes pendant les heures normales de bureau à Milan, Italie; Paris, France ou Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

6.3. Transferts Permis

L'Actionnaire Ordinaire de Classe 1 aura le droit de Transférer à tout moment tout ou partie de ses Actions à un de ses Affiliés, futurs dirigeants, gérants, employés ou directeurs de SLPS, PS et/ou toute autre Filiale de SLPS auquel cas ce Transfert ne sera pas soumis au Droit de Cession Forcée ou au Droit de Sortie Conjointe prévus ci-dessus; sous réserve que l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1, immédiatement préalablement au Transfert, fera en sorte que l'Entité concernée signe et délivre aux Actionnaires Ordinaires de Classe 2 un acte d'adhésion à tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre par les Actionnaires (le "Pacte d'Actionnaires") qui aura pour conséquence que l'Entité concernée sera aussi engagée solidairement et indivisiblement avec l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1, par les termes du Pacte d'Actionnaires comme si cette Entité avait été partie à celui-ci dès l'origine.

6.4. Le Pacte d'Actionnaires peut contenir des restrictions additionnelles concernant le Transfert d'Actions auxquelles doivent se conformer les Actionnaires.

6.5. Tout Transfert ou Transfert envisagé fait autrement qu'en vertu des dispositions de cet Article 6 sera nul et sans effet quel qu'il soit et les Actionnaires feront en sorte que le Conseil d'Administration ne l'inscrive pas.

Dans le cadre des présents Statuts "Evénement de Sortie" signifie soit (i) une Vente Commerciale et/ou une Offre Publique et/ou une Vente Publique.

Dans le cadre des présents Statuts, "Vente Commerciale" signifie la vente de bonne foi conclue à des conditions normales à une ou plusieurs Entités Indépendantes Tierces ou à un groupe d'Entités qui sont des Entités Indépendantes Tierces, impliquant dans une ou plusieurs transactions, (a) une vente de tous ou substantiellement tous les actifs de: (i) Alpha P.S. S.A.; Beta P.S. S.A. et SLPS ou (ii) la Société et SLPS ou (iii) PS suivant le cas; ou (b) une vente de tout ou substantiellement toutes (i) les valeurs mobilières de Alpha P.S. S.A., les valeurs mobilières de Beta P.S. S.A. et les valeurs mobilières de SLPS ou (ii) les valeurs mobilières de la Société et les valeurs mobilières de SLPS ou (iii) les valeurs mobilières de PS, suivant le cas; ou (c) une fusion ou consolidation ou toute autre restructuration sociétaire ou transaction(s) extraordinaire (s) qui accomplit un de ce qui précède.

Dans le cadre des présents Statuts, "Offre Publique" signifie l'offre publique initiale et la vente des valeurs mobilières de (i) Alpha P.S. S.A.; Beta P.S. S.A. et SLPS ou de (ii) la Société. et SLPS ou de (iii) PS, suivant le cas, selon une effective inscription ou une effective cotation ou une adhésion à un marché financier réglementé primaire selon les conditions applicables, ou toute autre restructuration sociétaire ayant les mêmes effets que ce qui précède.

Dans le cadre des présents Statuts "Vente Publique" signifie toute vente au public des valeurs mobilières de (i) Alpha P.S. S.A.; Beta P.S. S.A. et SLPS ou de (ii) la Société et SLPS ou de (iii) PS suivant le cas, par un courtier, un agent de contrepartie ou un teneur de marché conformément à la réglementation financière de la (des) juridiction(s) concernée (s) ou toute autre restructuration sociétaire ayant les mêmes effets que ce qui précède.

Titre III. - Administration

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres, Actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires parmi les candidats proposés conformément au présent Article 7.

7.2. Chaque Administrateur exercera son mandat pour un terme expirant lors de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, et jusqu'à ce que son successeur ait été valablement nommé ou, si avant cela, jusqu'à la date de la démission ou de la révocation de cet Administrateur, étant précisé que, dans le cas où un Administrateur démissionne ou est révoqué avant l'expiration du terme prévu de son mandat, la durée du mandat initial de tout Administrateur remplaçant tel Administrateur au Conseil d'Administration sera égale au reste de la durée du mandat de tel Administrateur.

7.3. (i) L'(les) Actionnaire(s) Ordinaire(s) de Classe 1 aura(ont) le droit et l'obligation exclusifs de proposer des candidats pour deux (2) des positions au sein du Conseil d'Administration (les "Administrateurs de Classe 1") et les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 auront le droit et l'obligation exclusifs de proposer des candidats pour une (1) des positions au sein du Conseil d'Administration ("Administrateur de Classe 2") lors de chaque assemblée générale des Actionnaires convoquée afin d'élire une personne à une telle position.

(ii) En relation avec chaque élection d'un Administrateur à chacun de ces postes, l'(les) Actionnaire(s) Ordinaire(s) de Classe 1 et les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 proposeront au moins deux personnes aux fins d'élection à un tel poste.

7.4. Tout Administrateur peut démissionner moyennant notification écrite à tous les Actionnaires. Un Administrateur peut être révoqué par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

7.5. Toutes les fois qu'un poste au sein du Conseil d'Administration sera devenu vacant suite au décès, à la démission ou à la révocation d'un Administrateur, ce poste sera pourvu par un candidat proposé par l'(les) Actionnaire(s) qui avait proposé cet Administrateur et qui sera coopté par le Conseil d'Administration et la personne ainsi nommée restera en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit valablement nommé.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi les Administrateurs de Classe 1 un président (le "Président").

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) Administrateurs le requièrent.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble ou par télégramme, par télécopie ou par autre transmission électronique un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer ou agir que si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et pour autant que les deux (2) Administrateurs de Classe 1 soient présents à cette réunion en personne ou par procuration.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo-conférence), permettant ainsi aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne ou par procuration ou via ce moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent à une telle réunion et, sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les sujets discutés à une telle réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication devront ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les décisions seront adoptées à la majorité simple des votes des membres présents en personne ou en vertu d'une procuration à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront valables et effectives comme si elles avaient été prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, à condition que l'un d'entre eux soit un Administrateur de Classe 1, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou en cas de procurations données par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 11 ci-après.

Art. 11. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs de Classe 1, qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Contentieux. Les actions judiciaires concernant la Société, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un Administrateur délégué à cette fin.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Surveillance.

13.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes nommés par l'assemblée générale des Actionnaires. Si plusieurs Commissaires aux Comptes ont été nommés, ils constitueront un Conseil de Surveillance.

13.2. L'assemblée générale des Actionnaires fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

13.3. L'(les) Actionnaire(s) Ordinaire(s) de Classe 1 aura(ont) le droit et l'obligation exclusifs de proposer des candidats pour la majorité des postes au sein du Conseil de Surveillance et les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 auront le droit et l'obligation exclusifs de proposer des candidats pour le(s) poste(s) restant(s) au sein du Conseil de Surveillance lors de chaque assemblée générale des Actionnaires convoquée afin d'élire une personne à un tel poste.

13.4. Toutes les fois qu'un poste au sein du Conseil de Surveillance sera devenu vacant pour cause de décès, de démission ou de révocation d'un Commissaire aux Comptes, une assemblée générale des Actionnaires sera convoquée par le Conseil d'Administration afin de nommer son successeur. L'(les) Actionnaire(s) qui a(ont) proposé ce Commissaire aux Comptes aura(ont) le droit et l'obligation exclusifs de proposer les candidats pour le remplacer.

13.5. En relation avec chaque élection d'un Commissaire aux Comptes à chacun de ces postes, l'(les) Actionnaire(s) Ordinaire(s) de Classe 1 et les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 proposeront au moins deux personnes aux fins d'élection à un tel poste.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Heure et lieu des assemblées. L'assemblée générale annuelle se réunira le dernier mercredi du mois de juin de chaque année, à 12 heures du matin au siège social ou à tout endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant au Luxembourg.

Art. 15. Tenue des assemblées et décisions.

15.1. Des lettres recommandées indiquant l'ordre du jour de l'assemblée seront envoyées huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire nominatif. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés par mandataire et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Chaque Action a droit à un vote. Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications des Statuts affectant les droits respectifs des classes.

Les Actionnaires peuvent se faire représenter à une assemblée générale des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des procurations à utiliser et exiger que les procurations soient déposées aux endroit et heure qu'il détermine.

15.2. L'assemblée générale des Actionnaires ne pourra délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Des Actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social pourront requérir l'inscription de points à l'ordre du jour si une telle demande est communiquée au Conseil au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion et à condition que cette demande soit dûment signée par ces Actionnaires.

15.3. Sous réserve de ce qui est prévu par la loi ou prévu différemment dans les Statuts, les décisions à une assemblée générale des Actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la majorité simple des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise en rapport avec les matières suivantes seront valablement approuvées si prises aux conditions de quorum et de vote prévues par la loi et pour autant qu'elle ait été expressément approuvée par les Actionnaires Ordinaires de Classe 1:

(i) résolutions en rapport avec le capital social (incluant sans limitation l'apurement des pertes non-obligatoire, augmentation de capital, réduction de capital);

(ii) l'émission d'obligations ou d'autres valeurs mobilières convertibles ou non en Actions;

(iii) la transformation de la Société;

(iv) la fusion ou la scission de la Société;

(v) le rachat des Actions ou autres valeurs mobilières émises par la Société;

(vi) la dissolution ou la liquidation de la Société excepté: (i) en cas d'application de l'article 100 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés ou (ii) en rapport avec un Evénement de Sortie;

(vii) toutes modifications des Statuts;

(viii) toute distribution de dividendes, réserves ou surplus de capital excepté en rapport avec un Evénement de Sortie.

15.4. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par les membres du bureau et par les Actionnaires qui demandent de signer.

Des copies ou extraits devant être produit au cours de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Titre VIII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Répartition des bénéfices. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Loi applicable. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts s'interprètent suivant les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera ce jour et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les Actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) L CAPITAL 2 F.C.P.R., préqualifié	9.532 Actions Ordinaires de Classe 1 800 Actions Ordinaires de Classe 2
(2) LARSEN S.A., préqualifié	3.974 Actions Ordinaires de Classe 2

(3) ALPHA P.S. S.A., préqualifié	2.714 Actions Ordinaires de Classe 2
(4) BETA P.S. S.A., préqualifié	2.980 Actions Ordinaires de Classe 2
TOTAL:	20.000 Actions

Les Actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille Euros (200.000 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et en confirme l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 4.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Parmi les candidats proposés par l'Actionnaire Ordinaire de Classe 1, pour deux (2) postes au sein du Conseil d'Administration, ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de Classe 1:

- M. Massimo LONGONI, né à Como (Italie), le 6 décembre 1970, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

- M. Yves FOURCHY, né à Celles sur Plaine, Vosges, (France), le 6 août 1946, avec adresse professionnelle au 18 rue François 1^{er} 75008, Paris.

Parmi les candidats proposés par les Actionnaires Ordinaires de Classe 2 pour un (1) poste au sein du Conseil d'Administration, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de Classe 2:

- Mme Sylvie ABTAL-COLA, né à Hayange (France), le 13 mai 1967, avec adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

3. Une prochaine assemblée générale procédera à la nomination du Commissaire aux Comptes.

4. Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirera après l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de l'année 2010.

5. Le siège social de la Société est fixé au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 novembre 2008, LAC/2008/46697. Reçu mille Euros (EUR 1.000.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008156264/208/887.

(080184764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of October,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

WAS HELD:

an extraordinary general meeting of "Resolution III Holdings S.à.r.l.", a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.916, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 29 September 2007, number 2140 and whose articles of association have been amended pursuant to a notarial deed on 5 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 18 December 2007, number 2935 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 10.00 a.m. with Mr. Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Frank Stolz, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Christina Grosche, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1.- Increase of the share capital of the Company from the current amount of hundred ten thousand Euro (EUR 110,000.-) up to eight million one hundred thousand Euro (EUR 8,100,000.-).

2.- Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital is being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolution:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital of the Company by seven million nine hundred ninety thousand Euro (EUR 7,990,000.-) from its current amount of hundred ten thousand Euro (EUR 110,000.-) up to eight million one hundred thousand Euro (EUR 8,100,000.-), represented by eight million (8,000,000) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares and fifty thousand (50,000) Class C Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, through the issue of seven million nine hundred ninety thousand (7,990,000) Class A Shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each as follows;

- One thousand one hundred ninety-eight point five (1,198.5) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Brian Reynolds, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of one thousand one hundred ninety-eight Euro and fifty Cents (1,198.50), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;

- Seven thousand nine hundred ninety (7,990) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Robert Wolstenholme, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of seven thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7,990), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;

- Four thousand five hundred ninety-four point twenty-five (4,594.25) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Peter Todd, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of four thousand five hundred ninety-four Euro and twenty-five Cents (EUR 4,594.25),

- allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;

- Six thousand seven hundred ninety-one point five (6,791.5) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Nigel Robson, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of six thousand seven hundred ninety-one Euro and fifty Cents (EUR 6,791.50), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;

- Two thousand three hundred ninety-seven (2,397) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Scott O'Donnell, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of two thousand three hundred ninety-seven Euro (EUR 2,397), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;

- One thousand nine hundred ninety-seven point five (1,997.5) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Martin Wellsman, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of one thousand nine hundred ninety-seven Euro and fifty Cents (EUR 1,997.50), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Nine hundred ninety-eight point seventy-five (998.75) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Michel Nangia, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of nine hundred ninety-eight Euro and seventy-five Cents (EUR 998.75), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Seven thousand nine hundred ninety (7,990) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Jeremy Bard, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of seven thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7,990), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- One thousand seven hundred ninety-seven point seventy-five (1,797.75) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. Craig Hamilton, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of one thousand seven hundred ninety-seven Euro and seventy-five Cents (EUR 1,797.75), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- One thousand five hundred ninety-eight (1,598) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mr. James Fowler, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of one thousand five hundred ninety-eight Euro (EUR 1,598), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Nine hundred ninety-eight point seventy-five (998.75) new Class A shares of the Company have been subscribed by Mrs. Helen Rogers, with professional address at 42, Bruton Place, London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of nine hundred ninety-eight Euro and seventy-five Cents (EUR 998.75), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Fifteen thousand two hundred fifty-three point sixty-one (15,253.61) new Class A shares of the Company have been subscribed by Cavalier Holdings Limited, having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 47150, for a total price of fifteen thousand two hundred fifty-three Euro and sixty-one Cents (EUR 15,253.61), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Eighteen thousand three hundred four point thirty-nine (18,304.39) new Class A shares, of the Company have been subscribed by Roundhead Holdings Limited, with professional address at La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 80299, for a total price of eighteen thousand three hundred four Euro and thirty-nine Cents (EUR 18,304.39), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- One million six hundred forty-one thousand four hundred forty-four point sixty-four (1,641,444.64) new Class A shares of the Company have been subscribed by Resolution Real Estate Fund III-T, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP12458 and having its principal place of business at Bruton Place London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of one million six hundred forty-one thousand four hundred forty-four Euro and sixty-four Cents (EUR 1,641,444.64), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Six million two hundred sixty-eight thousand six hundred fifty-five point thirty-six (6,268,655.36) new Class A shares of the Company have been subscribed by Resolution Real Estate Fund III-TE, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP12459 and having its principal place of business at Bruton Place London W1J 6PA, United Kingdom, for a total price of six million two hundred sixty-eight thousand six hundred fifty-five Euro and thirty-six Cents (EUR 6,268,655.36), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;
- Seven thousand nine hundred ninety (7,990) new Class A shares of the Company have been subscribed by Citco Jersey Limited, having its registered office at La Rue Le Masurier, JE 2 4YE St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 42711, for a total price of seven thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7,990), allocated to the share capital, here represented by Mr. Bob Calmes, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 24 October 2008 which still remain annexed to the present deed;

The proof of the existence and of the value of the total contribution of seven million nine hundred ninety thousand Euro (EUR 7,990,000.-) have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million one hundred thousand Euro (EUR 8,100,000) represented by eight million (8,000,000) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares and fifty thousand (50,000) Class C Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1).

Fractional shares may be issued and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole share, in such a case they confer a voting right.

The shares of class A, the shares of class B and the shares of class C are collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own Shares at any time.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'EST REUNIE:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Resolution III Holdings S.à.r.l.", une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.916, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 juillet 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 septembre 2007, numéro 2140 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 décembre 2007, numéro 2935 (ci après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Christina Grosche, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) à huit millions cent mille euros (EUR 8.100.000,-).

2. Modification conséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 7.990.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) à un montant de huit millions cent mille euros (EUR 8.100.000,-), représenté par huit millions (8.000.000) de parts sociales de

la Classe A, cinquante mille (50.000) parts sociales de la Classe B et cinquante mille (50.000) parts sociales de la Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par l'émission de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (7.990.000) parts sociales de la Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune comme suit;

- Mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule cinq (1.198,5) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Brian Reynolds, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante cents (EUR 1.198,50), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Robert Wolstenholme, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de sept mille neuf cents quatre-vingt-dix euros (EUR 7.990), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule vingt-cinq (4.594,25) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Peter Todd, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-cinq cents (EUR 4.594,25), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Six mille sept cent quatre-vingt-onze virgule cinq (6.791,5) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Nigel Robson, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de six mille sept cent quatre-vingt-onze euros et cinquante cents (EUR 6.791,50), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.397) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Scott O'Donell, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.397), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinq (1.997,5) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Martin Wellsman, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 1.997,5), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Neuf cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-quinze (998,75) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Michel Nangia, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (998,75) entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Jeremy Bard, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 7.990), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-quinze (1.797,75) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. Craig Hamilton, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 1.797,75), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1.598) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par M. James Fowler, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.598), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Neuf cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-quinze (998,75) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par Mme Helen Rogers, ayant son adresse professionnelle à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 998,75), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Quinze mille deux cent cinquante-trois virgule soixante-et-un (15.253,61) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par Cavalier Holdings Limited, avec siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel

Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 47150, pour un prix total de quinze mille deux cent cinquante-trois euros et soixante-et-un cents (EUR 15.253,61), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Jersey en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Dix-huit mille trois cent quatre virgule trente-neuf (18.304,39) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par Roundhead Holdings Limited, avec siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 80299, pour un prix total de dix-huit mille trois cent quatre euros et trente-neuf cents (EUR 18.304,39), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Jersey en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Un million six cent quarante-et-un mille quatre cent quarante-quatre virgule soixante-quatre (1.641.444,64) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par Resolutions Real Estate Fund III-T, L.P., un partnership à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Angleterre et Wales, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships en Angleterre et Wales sous le numéro LP12458, ayant son siège social à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total d'un million six cent quarante et un mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quatre cents (EUR 1.641.444,64), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Six millions deux cent soixante-huit mille six cent cinquante-cinq virgule trente-six (6.268.655,36) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par Resolutions Real Estate Fund III-TE, L.P., un partnership à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Angleterre et Wales, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships en Angleterre et Wales sous le numéro LP12459, ayant son siège social à 42, Burton Place, London W1J 6PA, Grande-Bretagne, pour un prix total de six millions deux cent soixante-huit mille six cent cinquante-cinq euros et trente-six cents (EUR 6.268.655,36), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

- Sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par Citco Jersey Limited, constitué et soumis aux lois de l'Île de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St. Helier, Jersey JE2 4YE, enregistré auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 42711, pour un prix total de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 7.990), entièrement allouées au capital social, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Jersey en date du 24 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes;

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport total de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 7.990.000,-) a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

"Le capital social est fixé à la somme de huit millions cent mille euros (EUR 8.100.000,-), représenté par huit millions (8.000.000) de parts sociales de Classe A, cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe B et cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe C, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Des fractions de parts sociales peuvent être émises et peuvent conférer des droits en proportion de la fraction de part sociale qu'elles représentent mais elles ne confèrent pas de droit de vote excepté si du fait de leur nombre, elles représentent une part sociale entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

Les parts sociales de classe A, de classe B et de classe C sont ci-après collectivement dénommées "Parts Sociales" et individuellement "Part Sociale".

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bob CALMES, Frank STOLZ, Christina GROSCHE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC / 2008 / 44069. — Reçu à 0,50 %: trente-neuf mille neuf cent cinquante euros (€ 39.950,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008156577/7241/301.

(080185348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ECR-Europe Conseils Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 58.272.

Les administrateurs Madame Danielle Schroeder, Messieurs Antoine Hientgen et Daniel Lefèvre démissionnent de leur poste avec effet immédiat.

FIDEX AUDIT S.à r.l., Luxembourg démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008156150/783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Betralux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.138.

Société créée en deux mille huit, le quatorze avril par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange
Inscrite au registre de commerce sous le numéro B138138 à Luxembourg

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

La démission du gérant technique Monsieur d'Amicis est acceptée.

Il est décidé de nommer un nouveau gérant technique:

Monsieur Mayerus Michael, né le 15.03.1977 à Arlon, demeurant au 43, rue de la Foulie B - 6720 HACHY.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Luxembourg, le 28.10.2008.

SERVAIS Patrick / GRIMAU Eric.

Référence de publication: 2008156152/1286/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Unaoil Real Estate Investments Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.876.

Il résulte d'une cession avec effet au 4 novembre 2008 que la société SERINUS S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, a transféré la propriété d'une (1) part d'associé commanditaire à la société UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme

Pour UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS PARTNERSHIP S.e.c.s.

UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

Associé commandite

Alain HEINZ

Gérant

Référence de publication: 2008156160/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Lemagneres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.261.

—
L'adresse de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., associé unique de Lemagneres S.à r.l., a été transférée au 5, rue de Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Ce changement fait suite à la décision de l'associé unique de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., datée du 20 mai 2008, de transférer le siège social de la société,

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008156155/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Self A Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.799.

—
L'adresse de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., associé unique de Self A Two S.à r.l., a été transférée au 5, rue de Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Ce changement fait suite à la décision de l'associé unique de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., datée du 20 mai 2008, de transférer le siège social de la société,

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008156157/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Restaurant La Fermette de Huldange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 56B, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.212.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008

Il a été constaté que

suite à une décision du Conseil Communal de Troisvierges, portant sur la modification des dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera désormais à L-9964 HULDANGE, Stawelerstrooss 11.

L'adresse privée de Madame Sonja CLAUDE a également changée et sera, dès à présent, à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 79.

Pour dépôt auprès du Registre de Commerce et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

145993

Weiswampach, le 20 novembre 2008.

Pour «La Fermette S.à r.l.», Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

61 Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008156673/667/22.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2008, réf. DSO-CW00215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Aximo IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.400.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 03 octobre 2008 que:

- Suite à la démission de Monsieur Sefik BIRKIYE, en sa qualité d'Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement au 28, rue Général Mac Arthur, B-1180 Bruxelles (B)

- Est nommé la SPRL JB CONSEILS, représentée par Monsieur Jacques BOTON, avec siège social au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve (B), en qualité d'Administrateur-Délégué, en remplacement de Monsieur Sefik BIRKIYE.

Le mandat de courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 05 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008156161/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Canyon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.431.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/ 8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CANYON FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- "REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. LAC/2008/49033. Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008156299/227/142.

(080185084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.141.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156208/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.862.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156211/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Restaurant-Café Kentucky s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Maison 6.

R.C.S. Luxembourg B 103.781.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12.12. 2008.

Fiduciaire interregionale

14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler

FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signature

Référence de publication: 2008156680/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2008, réf. DSO-CX00163. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Sofias SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.361.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 12/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156694/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2008, réf. DSO-CX00162. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Garage Kauten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 37, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.404.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12.12. 2008.

Fiduciaire interregionale

14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler

FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signature

Référence de publication: 2008156677/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2008, réf. DSO-CX00156. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2008

L'assemblée accepte la démission de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur Délégué, et ce à effet au 31 décembre 2008, de Monsieur Luc Berg, né le 15/04/1958, domicilié avenue Maeterlinck, 7 à B-1300 Wavre.

Weiswampach, le 10/12/2008.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

Ed-g. s.a.

Administrateur délégué

Représentée par D. Dejean

Référence de publication: 2008156697/800537/17.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2008, réf. DSO-CX00180. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080184019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

P 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.423.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

"Universal-Investment-Luxembourg, S. A.", eine als "société anonyme" nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft, welche ihren Gesellschaftssitz in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach hat, im Luxemburger Handelsregister eingetragen ist unter Nummer B 75.014, handelnd im eigenen Namen aber auf Rechnung des "PE-Universal-Fonds FCP (SIF)", ein fonds commun de placement - fond d'investissement spécialisé, gegründet unter dem Luxemburger Gesetz vom 13. Februar 2007 spezialisierte Investment Funds betreffend,

hier vertreten durch Herrn Alain Nati in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer und Frau Evelyn Löhnertz in ihrer Eigenschaft als Prokuristin, beide beruflich niedergelassen in 18-20 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach und beide zusammen zeichnungsberechtigt für die Universal-Investment-Luxembourg, S.A..

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, handelnd in ihrer oben beschriebenen Eigenschaft, hat die folgende Gründungssatzung einer Gesellschaft, welche sie hierdurch gründen will und welche sie angenommen hat, aufgesetzt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit von dem Aktienzeichner und all denjenigen, welche Besitzer der hiermit geschaffenen Aktien werden könnten, eine Gesellschaft in Form einer "société anonyme" gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in dessen aktueller Fassung, dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen "P 1 S.A..".

Art. 2. Sitz . Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Schuttringen, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Einzel-Verwaltungsrats oder gegebenenfalls des Verwaltungsrats an jeden Ort innerhalb der Gemeinde Schuttringen verlegt werden.

Sollte der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die normalen Geschäfte der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit dem Büro am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen dem Büro am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Gesellschaftszweck umfasst den Eintritt in und die Ausübung jedweder Transaktionen, die unter dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen erlaubt sind, inklusive unter anderem dem Erwerb und der Übernahme durch jedwede Mittel, direkt oder durch andere Vehikel, von Risiken welche mit Ansprüchen oder beweglichen oder unbeweglichen, materiellen oder immateriellen Vermögenswerten, Forderungen oder Verbindlichkeiten Dritter verbunden sind oder die Gesamtheit oder Teile von Aktivitäten Dritter betreffen und die Ausgabe von Wertpapieren, deren Wert oder Ertrag von einem der in dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen genannten Risiken abhängig ist.

Insbesondere kann die Gesellschaft:

- durch Zeichnung, Ankauf, Austausch oder jedwede andere Weise Vermögenswerte aller Art erwerben, durch jedwede Weise alle Art von Vermögenswerten halten oder darüber verfügen und/oder Risiken in Bezug auf jedwede Vermögenswerte übernehmen;
- jedwede Rechte bezüglich dieser Vermögenswerte und Risiken ausüben;
- Garantien ausgeben und/oder Sicherungsrechte auf ihre Vermögenswerte bestellen soweit dies durch das Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen erlaubt ist;
- Einlagen bei Banken oder anderen Verwahrern hinterlegen;
- Finanzierungen aufnehmen, Anleihen, Wechsel und andere Schuldwertpapiere ausgeben, um ihre Tätigkeiten im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes auszuüben;
- jedwede Vermögenswerte gegen Gegenleistung zu übertragen.

Obenstehende Auflistung ist erklärend und nicht abschließend und gilt vorbehaltlich der Vorschriften des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen.

Die Gesellschaft kann jede Tätigkeit kommerzieller oder finanzieller Art ausführen, welche direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes in Zusammenhang steht und jedweden Rechtsakt oder Geschäftstätigkeit durchführen und jedwede Befugnis ausüben, welche für nichtregulierte Verbriefungsvehikel unter dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen, welchem die Gesellschaft unterliegt, erlaubt sind und welche geboten, notwendig oder zweckmäßig zur Erfüllung der oben genannten Zwecke sind, vorausgesetzt, dass dieselben nicht den vorstehenden Zwecken widersprechen. Jedoch gilt einschränkend, dass die Gesellschaft keine bankenrechtliche Tätigkeiten ausführen darf; sie darf auch keine Rechtsakte und/oder Tätigkeiten durchführen und/oder Befugnisse ausüben, wobei sie einer Überwachung oder Regulierung durch irgendeine Aufsichtsbehörde unterliegen würde.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene und eingezahlte Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-) aufgeteilt. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs, oder gegebenenfalls der Hauptversammlung der Aktionäre, der in Übereinstimmung mit nach Luxemburger Recht erforderlichen Regelungen für die Änderung von Gründungsstatuten gefasst werden muss.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Agiobeträge, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann verwendet werden zur Ausschüttung an die Gesellschafter (einschließlich der Ausschüttung im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft) oder aber zwecks Ausgleich von realisierten Nettoverlusten beziehungsweise Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien werden in Form von Namensaktien ausgegeben.

Kapitel III. - Verwaltungsrat, Unabhängige(r) Wirtschaftsprüfer

Art. 7. Einzel-Verwaltungsrat. Falls die Gesellschaft nur einen alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einem Einzel-Verwaltungsrat verwaltet werden, welcher alle in Artikel 11 erwähnten Befugnisse des Verwaltungsrates ausübt.

Art. 8. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat verwaltet, der aus nicht weniger als drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen, besteht.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch den alleinigen Aktionär, (oder im Falle von mehreren Aktionären, von der Hauptversammlung der Aktionäre) gewählt, der ihre Anzahl und ihre Amtsdauer festlegt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf; sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs, oder im Falle von mehreren Aktionären durch die Hauptversammlung der Aktionäre abberufen werden.

Wird eine oder mehrere Stelle(n) im Verwaltungsrat wegen Todes, Pensionierung oder aus anderen Gründen vakant, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ein neues Mitglied zur Ausfüllung dieser Lücke wählen, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften. In diesem Fall müssen die Aktionäre in ihrer nächsten Hauptversammlung diese Wahl ratifizieren.

Art. 9. Sitzungen des Verwaltungsrates. Sollte es mehrere Verwaltungsratsmitglieder geben, muss der Verwaltungsrat aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der Verwaltungsrat kann ferner einen Schriftführer ernennen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Protokollführung während der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat tritt nach Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Sitzung des Verwaltungsrates muss auf Wunsch zweier seiner Mitglieder einberufen werden.

Alle Verwaltungsratssitzungen finden im Großherzogtum Luxemburg statt.

Der Vorsitzende sitzt allen Hauptversammlungen der Aktionäre und allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, in seiner Abwesenheit ernennt die Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsrat ein anderes Mitglied als Vorsitzenden auf Zeit durch Mehrheitswahl der in dieser Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsratssitzung Anwesenden oder Vertretenen.

Außer in Dringlichkeitsfällen, welche in der Einladung zu dieser Sitzung dargelegt werden, werden die Sitzungen des Verwaltungsrates mindestens achtundvierzig Stunden (48) vor dem anberaumten Termin einberufen per Brief, Fax, E-Mail oder jedes andere, durch den Verwaltungsrat akzeptierte elektronische Kommunikationsmittel an alle Verwaltungsratsmitglieder. Jedes Einberufungsschreiben soll den Ort sowie die Tagesordnung der Sitzung angeben.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann schriftlich oder per Telegramm, Fax, E-Mail oder durch jedes andere elektronische Mittel, welches durch den Verwaltungsrat akzeptiert wird, auf die Einberufung verzichten. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor angenommenen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind, ist keine gesonderte Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei den Sitzungen des Verwaltungsrates durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, indem es dieses hierzu schriftlich oder per Telegramm, Fax, E-Mail oder jedes andere elektronische Mittel, welches durch den Verwaltungsrat akzeptiert wird, bevollmächtigt.

Die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens einer Mehrheit von anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern.

Beschlüsse werden per Mehrheitsentscheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates hat bei Stimmgleichheit den Stichentscheid.

Ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung durch eine Telefonkonferenzschaltung, eine Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche sicherstellen, dass die teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können, und die ihre Identifizierung ermöglichen. Diese Teilnahmeform wird der tatsächlichen Anwesenheit in einer Sitzung gleichgestellt und eine solche Sitzung wird als Sitzung am registrierten Sitz der Gesellschaft angesehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die kontinuierlich die tatsächliche Teilnahme an der Sitzung und ihren Beratungen sicherstellen.

Ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneter schriftlicher Beschluss steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratsitzung gefasst worden wäre. Solch ein Zirkularbeschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts festgehalten sein.

Art. 10. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und einem anderen Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Protokoll beigelegt.

Kopien oder Auszüge der Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, unterzeichnet der Vorsitzende des Verwaltungsrates.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, welche diese Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls der Hauptversammlung übertragen haben, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann ein oder mehrere Gremien einsetzen, deren Mitglieder keine Verwaltungsratsmitglieder sein müssen. In diesem Fall benennt der Verwaltungsrat die Mitglieder eines solchen Gremiums/ solcher Gremien und legt die Befugnisse eines solchen Gremiums/ solcher Gremien fest.

Art. 12. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft innerhalb der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Personen, die keine Aktionäre sein müssen, übertragen oder kann spezielle Befugnisse übertragen oder Vollmachten erteilen, oder spezielle dauerhafte oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Vertreter seiner Wahl übertragen.

Art. 13. Bestellung eines ständigen Beauftragten. Jedes Verwaltungsratsmitglied, welches eine juristische Person ist, hat einen ständigen Beauftragten zu benennen.

Art. 14. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Unterschrift des Einzel-Verwaltungsrats, gegebenenfalls die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder innerhalb des Bereiches der täglichen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinschaftliche oder die alleinige Unterschrift derjenigen Person(en), denen von dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls dem Verwaltungsrat eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht, vertreten.

Art. 15. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer. Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer geprüft.

Der/die unabhängige(n) Wirtschaftsprüfer werden/wird durch den Verwaltungsrat ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandates, das sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel IV. - Hauptversammlung

Art. 16. Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre. Jede ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung der Aktionäre vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Vorbehaltlich des oben genannten Artikels 11, hat sie die unbeschränkte Befugnis, Rechtsgeschäfte im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuweisen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Die Hauptversammlung besitzt die ihr nach dieser Satzung und nach Recht und Gesetz zukommenden Befugnisse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Hauptversammlung aus.

Art. 17. Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung wird am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen, im Einberufungsschreiben angeführten Ort im Großherzogtum Luxemburg am ersten Freitag des Monats April eines jeden Jahres um 14 Uhr abgehalten.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, an dem Banken in Luxemburg allgemein nicht geöffnet sind, wird die Versammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten.

Art. 18. Weitere Hauptversammlungen. Der Verwaltungsrat kann zusätzlich zu der Jahreshauptversammlung weitere Hauptversammlungen einberufen. Diese Versammlung ist einzuberufen, wenn eine Anzahl von Aktionären, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, dies verlangt.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, können die Einbeziehung eines oder mehrerer zusätzlicher Punkte in die Tagesordnung der Hauptversammlung verlangen. Eine solche Anfrage ist spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftssitz der Gesellschaft zu richten.

Hauptversammlungen sowie die Jahreshauptversammlung können außer Landes abgehalten werden, wenn dies nach dem abschließenden Urteil des Verwaltungsrats aufgrund von Umständen höherer Gewalt erforderlich ist.

Art. 19. Verfahren, Wahl . Die Hauptversammlung der Aktionäre wird einberufen durch ein Einberufungsschreiben, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen. Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, über die Tagesordnung der Versammlung unterrichtet zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung durch schriftliche oder per Telegramm, Telex, Fax oder Email erteilte Vollmacht durch eine andere Person, die nicht selbst Aktionär sein muss, vertreten lassen.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme, vorbehaltlich der durch die Gesetze auferlegten Beschränkungen.

Soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben, werden Beschlüsse mit einfacher Mehrheit und ungeachtet der Anzahl der vertretenen Aktien gefasst.

Kopien oder Auszüge des Sitzungsprotokolls der Hauptversammlung, die in Rechtsverfahren vorgelegt werden sollen, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen.

Aktionäre, welche an einer Sitzung der Aktionäre via Videokonferenz oder jedweder anderen Telekommunikationsmethode, die ihre Identifizierung erlaubt, teilnehmen, sind bezüglich der Berechnung des Quorum und der Mehrheitsverhältnisses als anwesend anzusehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die eine tatsächliche Teilnahme an der Sitzung und die kontinuierliche Übertragung ihrer Beratungen sicherstellen.

Art. 20. Alleiniger Aktionär. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, stehen diesem alleinigen Aktionär alle in Artikel 16 genannten Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre zu.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs, welche im Rahmen des ersten Absatzes dieses Artikels gefasst werden, sind in einem Protokoll festzuhalten oder als schriftliche Entscheidungen anzufertigen.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Gewinnverwendung

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Tag im Dezember eines jeden Jahres.

Der Einzel-Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat, stellt den Jahresabschlussbericht auf.

Art. 22. Gewinnverwendung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Einzel-Verwaltungsrates oder gegebenenfalls des Verwaltungsrates bestimmt die Hauptversammlung der Aktionäre oder gegebenenfalls der alleinige Aktionär, wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll. Es kann beschlossen werden, dass der Reingewinn vollständig oder teilweise einer Rücklage oder Rückstellung zugewiesen wird, auf das nächste Geschäftsjahr vorgetragen wird oder an die Aktionäre ausgeschüttet wird.

Gemäß den per Gesetz festgelegten Bedingungen kann der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat eine Vorauszahlung auf die Dividenden vornehmen. Der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat legt den Betrag und den Zahltag einer solchen Zwischenausschüttung fest.

Kapitel VI. - Auflösung, Abwicklung

Art. 23. Auflösung, Abwicklung. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder gegebenenfalls der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den für eine Satzungsänderung erforderlichen Quorum und Mehrheiten gefasst worden ist, aufgelöst werden, soweit gesetzlich nichts anderes vorgeschrieben ist.

Wird die Gesellschaft vorzeitig, oder falls anwendbar durch Zeitablauf aufgelöst und liquidiert, so soll die Liquidierung der Gesellschaft von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt werden, die von dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls der Hauptversammlung vom Verwaltungsrat benannt wurden und deren Befugnisse und Vergütung von denselben festgelegt wurden.

Kapitel VII. - Beschränkter Regress und Non Petition

Art. 24. Beschränkter Regress. Forderungen gegen die Gesellschaft seitens Inhabern von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft ausgegeben hat, oder seitens anderer Gläubiger, sind in Hinblick auf den Rückgriff beschränkt auf die Vermögenswerte der Gesellschaft.

Forderungen gegen die Gesellschaft seitens Inhabern von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft im Hinblick auf ein spezifisches Kompartiment ausgegeben hat, oder seitens Gläubiger deren Forderungen sich auf ein spezifisches Kompartiment beziehen, sind im Hinblick auf den Rückgriff beschränkt auf die Vermögenswerte dieses Kompartiments.

Art. 25. Non Petition. Kein Inhaber von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft ausgegeben hat, oder kein anderer Gläubiger der Gesellschaft hat das Recht jedwedes Vermögen der Gesellschaft zu verpfänden oder ein Konkurs-, Insolvenz-, Überwachungs-, Verwaltungs-, Zahlungsaufschub-, Vergleichs-, Moratoriums- oder ähnliches Verfahren anzustrengen, außer dies ist per Gesetz vorgeschrieben.

Kapitel VIII. - Anwendbares Recht

Art. 26. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, welche nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung und dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar bestätigt, dass die Bedingungen des Artikels 26 nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung, beachtet worden sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungsdatum der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Die erschienene Partei, welche die Gründungssatzung aufgesetzt hat, hat folgende Aktien gezeichnet und den folgenden Betrag wie folgt eingezahlt:

Aktienzeichner	gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl der Aktien	Aktienagio (EUR)	eingezahlter Betrag (EUR)
Universal - Investment - Luxembourg S.A. handelnd im eigenen Namen aber auf Rechnung des PE-Universal-Fonds FCP (SIF), vorgeannt;	31,000.-	310	3,100.-	34,100.-
Gesamt:	31,000.-	310	3,100.-	34,100.-

Der Aktienzeichner erklärt, dass er dreihundertzehn (310) Aktien für einunddreißig tausend Euro (EUR 31,000.-) zu einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100.-), zusammen mit einem Aktienagio in Höhe des Gesamtbetrages von dreitausendeinhundert Euro (EUR 3,100) zeichnet und die Aktien sowie das Aktienagio in bar einzahlt. Der Betrag von vierund dreißigtausendeinhundert Euro (EUR 34,100.-) steht daher von nun an der Gesellschaft zur Verfügung. Der unterzeichnende Notar hat über die obigen Zahlungen Nachweise erhalten.

Geschätzte Kosten

Die Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR zweitausendfünfhundert Euro geschätzt.

Beschluss des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

I) Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3) festgelegt. Folgende Personen werden für einen Zeitraum, der mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung endet, zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu gewählt:

1. Herr Stefan Rockel, Angestellter, beruflich niedergelassen in 60325 Frankfurt am Main, Erlenstrasse 2, Deutschland;
2. Herr Alain Nati, Angestellter, beruflich niedergelassen in 5365 Munsbach, 18-20 Parc d'Activité Syrdall, Luxemburg;
3. Herr Frank Egermann, Angestellter, beruflich niedergelassen in 10711 Berlin, Kurfürstendamm 111-113, Deutschland.

II) Sitz der Gesellschaft ist in L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Münsbach, Großherzogtum Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. NATI, E. LÖHNERTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14826. Reçu mille deux cent cinquante euros.
Droit fixe: 1.250,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 8. Dezember 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008156267/239/279.

(080184802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.826.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 décembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008156664/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00343. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.640.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 décembre 2008.

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2008156665/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00345. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Mediterranean Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 94.557.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg ;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 4 décembre 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour *MEDITERRANEAN BRANDS S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008156179/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

AB Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 décembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008156663/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00304. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Line2Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.415.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leithum, le 9 décembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008156666/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00342. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.245.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 01^{er} décembre 2008 de la société Umbrellastream S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 29 novembre 2008:

Monsieur Richard James Booth, né le 22 septembre 1980 à Blackburn, au Royaume-Uni, domicilié 30 Highbury Hill, N5 1AL Londres, au Royaume-Uni.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 29 novembre 2008:

Monsieur Mark Dickinson, né le 26 novembre 2008 à Glossop, au Royaume-Uni, domicilié Blackdown Avenue, The Coach House, GU22 8QG Pyrford, Woking au Royaume-Uni.

Démission du Commissaire aux Comptes suivant:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Umbrellastream S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2008156162/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Schreinerei Jodocy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.547.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 9 décembre 2008.

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2008156667/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00346. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.) a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7220 Walferdange, 25, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg F 5.285.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANCE asbl du 12.07.2007, le siège social de l'association a été déplacé à L-7220 Walferdange, numéro 25, route de Diekirch. Par la présente je vous demande de bien vouloir modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de notre association.

Walferdange, le 1.10.2008.

Charel Schmit / Danielle Lellinger

Président de l'ANCE / Secrétaire de l'ANCE

Référence de publication: 2008156674/801207/15.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2008, réf. DSO-CX00183. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

DS Turkey 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.243.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de ratifier le transfert du siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008156214/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Italus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 107.220.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 24 octobre 2008 que M. Benoit Bauduin démissionne de son poste de gérant A avec effet au 29 août 2008.

M. Christophe Mathieu avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est élu nouveau gérant A avec effet au 29 août 2008.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Michael Denny, gérant A
- M. Christophe Mathieu, gérant A
- M. Rodolpho Amboss, gérant B
- M. Michael Tsoulies, gérant B

Bart Zech.

Référence de publication: 2008156173/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Auto Team s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156651/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2008, réf. DSO-CX00063. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.662.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

—
Selon les résolutions prises par les Associés en date du 1^{er} décembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

-d'accepter la démission de Mme Brhan Elizabeth Fischer de son poste de gérant de la société;

-d'accepter avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la nomination de M. Carl Magnus Larsen, né le 1^{er} juillet 1968, à Gustav Adolf, Boras (Suède), résidant professionnellement Hovslagargatan 5A, Stockholm 11148, (Suède), en tant que nouveau gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour avis conforme

TMF Management (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008156169/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.439.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of December,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs Sylvie Lexa, employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Glenn Arrow Portman S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances,

such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) represented by two hundred twenty (220) shares with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The two hundred twenty (220) shares have been subscribed by Glenn Arrow Properties S. a r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 12,749.80 (exchange rate (median price) on December 5, 2008: GBP 1.- = EUR 1.15907).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General Meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. Mr Franck RUIMY, Director, born on February 6, 1971, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 1, Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinquième jour de décembre,

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Glenn Arrow Portman S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance

estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) représentée par deux cent vingt (220) parts sociales, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux

destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les deux cent vingt (220) parts sociales ont été souscrites par Glenn Arrow Properties S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 12.749,80 (taux de change (median price) du 5 décembre 2008: GBP 1,- = EUR 1,15907).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Monsieur Franck RUIMY, Directeur, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2008. LAC/2008/49293. Reçu à 0,5%: soixante-trois euros quarante-sept cents (63,47 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008156297/202/340.

(080185217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Rosscarbey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.406.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT, Christophe DAVEZAC ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156215/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Assarel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.650.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 93.535.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 30 septembre 2008 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Michael MITCHELL, gérant de catégorie A, 10148 Oakwood Circle, CA 93923 Carmel, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour ASSAREL S.A.R.L., Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008156174/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Monte Cervino S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.072.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.175.

—
Selon les résolutions prises par les Associés en date du 1^{er} décembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Mme Brhan Elizabeth Fischer de son poste de gérant de la société;

- d'accepter avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la nomination de M. Carl Magnus Larsen, né le 1^{er} juillet 1968, à Gustav Adolf, Boras (Suède), résidant professionnellement Hovslagargatan 5A, Stockholm 111 48, (Suède), en tant que nouveau gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

146015

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008156168/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.010.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions 25 novembre 2008, a décidé de nommer un gérant additionnel de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey ABEL, gérant, demeurant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour D.E. SHAW LAMINAR LUXEMBOURG S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008156177/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Laminar Direct Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 112.625.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions 25 novembre 2008, a décidé de nommer un gérant additionnel de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey ABEL, gérant, demeurant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour LAMINAR DIRECT CAPITAL LUXEMBOURG S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008156178/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Construmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 36.966.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 05.05.2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2006 de la S.A. CONSTRUMAT tenue à Steinfort que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Neuman Fernand, demeurant à L-9740 Boevange
- Monsieur Jans Raymond, demeurant à L-7260 Bereldange
- Madame Neuman-Jans Yvonne, demeurant à L-9740 Boevange

ont été reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2011.

L'assemblée, a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Jerry Neuman, demeurant à L-9696 Winseler 65, Duerfstroos.

En remplacement de la Fiduciaire Lucien Funck, demeurant à L-9519 Wiltz, Résidence Burrewee. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Pour publication au Mémorial et pour inscription au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Wiltz, le 05 mai 2006.

Pour la société

Fiduciaire Lucien Funck Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008156728/557/27.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2008, réf. DSO-CW00210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080184489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Gelog A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.921.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156727/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00044. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080184301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Maurach A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.603.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156723/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00043. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080184314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Agriloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, Maison 38.

R.C.S. Luxembourg B 115.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156730/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2008, réf. DSO-CW00268. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.
